



Strassen, le 18 octobre 2021

Rapport de la réunion du Conseil d'administration du 18 octobre 2021

Présents : André Hoffmann, Michel Knepper, Paul Marcy, Marie-Paule Hoffmann, Romain Seil, Alwin de Prins, Ralf Lentz, Fabienne Leukaert

Assistent : Daniel Dax, Heinz Thews, Raymond Conzemius

Excusés : Lynn Spielmann, Alex Goergen, Caroline Weber

1. Approbation du rapport de la réunion du Conseil d'administration du 27 septembre 2021

Le rapport de la réunion du Conseil d'administration du 27 septembre 2021 est approuvé.

2. Bilan Team Lëtzebuerg Tokyo 2020

Le Chef de mission tire un premier bilan des Jeux Olympiques Tokyo 2020.

D'un point de vue extra sportif, les Jeux Olympiques de Tokyo sont à mettre dans le contexte très particulier de la pandémie mondiale liée au Covid 19, avec les éléments suivants qui ont soulevé des défis majeurs dans le contexte du projet Tokyo 2020 : le report des Jeux le 24 mars 2020 de 18 mois pour finalement avoir lieu du 23 juillet au 8 août 2021, les difficultés liées aux épreuves de qualification, les adaptations multiples apportées aux systèmes de qualification, les décisions afférentes à l'absence de public national et international durant les Jeux de Tokyo 2020, les restrictions quant aux accréditations disponibles pour la délégation du Team Lëtzebuerg Tokyo 2020, les règles nouvellement adaptées pour l'arrivée et le départ des athlètes au village olympique, les difficultés de coordination sur place avec les instances compétentes du Ministère japonais de la santé, la fréquence des tests pour les résidents au village olympique, ainsi que l'impact de toutes ces circonstances particulières sur les préparations des athlètes du Team Lëtzebuerg Tokyo 2020.

Dans l'ensemble, le potentiel des athlètes du Team Lëtzebuerg Tokyo 2020 se situe bien au niveau des normes de qualification pour les Jeux Olympiques. L'apparition générale du Team Lëtzebuerg aux Jeux Olympiques Tokyo 2020 a donné entière satisfaction à tous les égards, l'esprit d'équipe s'est bien fait ressentir sur place, et les athlètes du Team Lëtzebuerg Tokyo 2020 ont dignement représenté le Grand-Duché de Luxembourg.

L'encadrement (para)médical indispensable a très bien fonctionné sur place, y inclus la coopération avec le staff médical du DOSB, ceci malgré les absences indépendantes de leur volonté de plusieurs membres de l'encadrement médical notifiées à très brève échéance avant l'ouverture des Jeux.

La décision de l'Ambassade du Luxembourg à Tokyo de mettre à disposition du Team Lëtzebuerg Tokyo 2020 un membre de son staff en tant qu'attaché olympique sur place fut opportune et a permis d'offrir un support indispensable et efficace avant et durant les Jeux Olympiques Tokyo 2020, de même qu'avant et durant les Jeux Paralympiques Tokyo 2020.

Le Chef de mission fait un bilan sportif détaillé athlète par athlète, tout en soulignant plusieurs performances de haut niveau. A mentionner particulièrement la performance de choix réalisée par Charles Grethen, pulvérisant non seulement le record national en demi-finale du 1500m, mais assurant par là-même également



sa qualification pour la finale, lors de laquelle il a encore une fois souligné l'excellence de ses prestations. Mention honorable également pour Nicolas Ehlinger-Wagner, et les cyclistes dans leurs épreuves respectives.

Plusieurs pistes de réflexions qui peuvent être dégagées des Jeux de Tokyo 2020, qui reposent sur plusieurs constats, lesquels peuvent sommairement être résumés comme suit :

- tendances au renforcement des normes de qualifications, des performances sous-jacentes aux qualifications réalisées, rapprochement des niveaux de performance et augmentation de la concurrence dans de nombreuses disciplines sportives
- modifications des systèmes de compétitions
- analyses et ajustements des objectifs fixés par le COSL
- développement des mesures et systèmes complexes de promotion
- optimisation indispensable de la coordination de processus souvent complexes
- orientation des processus sur le long terme
- optimisation de la mise à disposition et application des meilleures pratiques du know how technico-sportif et scientifique pour permettre d'atteindre des performances de pointe au niveau mondial
- implémentation des éléments suivants : le LIHPS à titre d'infrastructure centralisée de support « high end » pour le sport d'élite luxembourgeois, un nouvel ajustement rééquilibré de la coopération avec les fédérations nationales dans le sport de haut niveau, le tout sur base de paquets de services et domaines de compétences du COSL, d'une saine répartition des compétences entre le mouvement sportif et le Ministère des sports, l'accompagnement des fédérations disposées à optimiser leur efficacité en termes de sport d'élite, et une définition appropriée des responsabilités au niveau des processus d'entraînement et d'encadrement des meilleurs athlètes luxembourgeois.

La Section de Sports d'Elite de l'Armée restera un outil important dans le cadre de la préparation des prochains Jeux Olympiques Paris 2024 et Milan/Cortina d'Ampezzo 2026.

Le Conseil d'administration décide de faire une analyse poussée du présent bilan en le comparant aux prestations et performances d'autres pays, dont notamment des pays du cercle des Petits Etats d'Europe, des pays de taille légèrement supérieure au Luxembourg (p.ex. Belgique, Danemark, Slovénie), ou encore de l'un ou l'autre des Etats baltiques (p.ex. Estonie). Cette analyse sera soumise pour discussion au Conseil d'administration en temps opportun.

3. Point Team Lëtzebuerg Beijing 2022

Le chef de mission fait le point sur les préparatifs en cours et les phases de qualification en cours pour les 4 athlètes sous préparation olympique. Une visioconférence récente avec le CIPD a permis de faire le point sur les préparatifs en cours d'être poursuivis, en attendant la publication de la première version du playbook pour Beijing 2022 le 22 octobre prochain.

Lors de cette visioconférence a été confirmé que le public étranger n'aura pas la possibilité de suivre les Jeux Olympiques sur place, alors que le public chinois pourra y assister. Pour les accréditations prévaudront les mêmes principes que ceux applicables pour Tokyo 2020 (uniquement personnes à fonctions essentielles, pas de personnes accompagnantes).



Des entrevues virtuelle (avec l'ambassade du Luxembourg à Beijing) et en présentiel (avec Madame l'Ambassadeur de la République populaire de Chine) se tiendront les 24 octobre, respectivement le 2 novembre prochains.

4. Point situation sport contexte Covid 19

Une nouvelle loi Covid 19 a été votée le 18 octobre 2021 et restera en vigueur jusqu'au 18 décembre 2021, moyennant e.a. une application plus généralisée du régime du covid check (3G sans autotests personnels sur place). Pour le secteur sport, les mesures précédemment en vigueur ont été reconduites dans leur intégralité, y compris le régime du covid check, tout en augmentant considérablement les capacités d'accueil de public dans les stades et halls sportifs. Un concept sanitaire est à soumettre pour les manifestations et événements sportifs pouvant accueillir plus de 2.000 spectateurs.

5. Composition des bureaux particuliers

Le Conseil d'administration valide la composition des bureaux technique, financier, administratif et promotionnel (en partie), dont les compositions seront mises à jour sur le site internet et autres matériels et supports du COSL.

6. Adaptation de critères spécifiques du sport d'élite

Le Conseil d'administration valide les nouveaux critères qualitatifs et quantitatifs en « cyclisme – cyclocross et piste – h/d » pour l'appartenance au cadre Elite.

7. Développement concept intégré pour le sport au Luxembourg

Le directeur technique adjoint informe le BEX qu'un nouveau document fait le point sur le processus en cours de réflexion. L'idée de le faire accompagner par un expert externe est en train d'être analysée, sans préjudice d'une décision à cette fin sous peu. Les réflexions en cours pourront appuyer et soutenir les papiers politiques que le COSL émettra le moment venu à l'attention 1) de tous les partis politiques, et de manière adaptée 2) aux partis chargés de mener les négociations en vue de l'installation d'un futur gouvernement.

8. Rapport sur les réunions du bureau exécutif, des bureaux particuliers, des commissions et groupes de travail et autres rapports

Le président du Bureau promotionnel informe le Conseil d'administration de l'organisation et de la composition en cours du Bureau.

9. Divers

Le Conseil d'administration décide de faire application du nouveau régime du covid check pour les bureaux du COSL (visiteurs externes).

Le Conseil d'administration est informé du prolongement de deux contrats de partenariats.

Le Conseil d'administration décide de lancer les consultations afférentes au projet de budget sport 2022 en vue de l'établissement de l'avis réglementaire à cette fin.

Daniel Dax